

PARIS, le 19 février

Désenclavement des territoires et développement de l'hydrogène : le groupe RDSE soumet ses propositions au débat du Sénat

Le Sénat discutera ce 20 février de ces deux thèmes présentés par le groupe du RDSE dans le cadre de son ordre du jour réservé.

Le groupe présentera tout d'abord une proposition de loi de Jacques MEZARD, Yvon COLLIN et Jean-Claude REQUIER et de plusieurs de leurs collègues visant à faciliter le désenclavement des territoires.

Les auteurs de ce texte sont partis du constat que les politiques d'aménagement du territoire pâtissent depuis trop longtemps d'une approche décisionnelle excessivement centralisée, conduisant à un enclavement croissant de certains territoires, une détérioration des voies d'accès et la dégradation voire la suppression des services publics de proximité.

L'objectif de cette proposition de ce texte est donc d'agir directement sur les causes de l'enclavement des territoires, en améliorant la qualité et l'accessibilité des moyens de transport dans les zones enclavées.

La proposition de loi prévoit donc :

- La fixation d'un nouvel objectif de désenclavement des territoires d'ici 2025
- De faciliter la construction d'infrastructures routières moins lourdes et moins coûteuses dans les zones enclavées.
- D'attribuer une compétence partagée entre les régions, les départements et les EPCI en matière de liaisons aériennes d'aménagement du territoire
- De renforcer le contrôle de la satisfaction par les entreprises de transport aérien soumises de leur obligation de service public pour la desserte des territoires enclavés
- D'encadrer l'exercice du pouvoir réglementaire en matière de limitation de vitesse pour adapter celle-ci aux réalités locales

Favoriser un aménagement du territoire qui prend en compte les difficultés d'accessibilité à certains territoires afin de soutenir leur développement économique et social est le fil conducteur de cette proposition de loi.

Le groupe RDSE introduira dans un second temps un débat sur le thème : « L'hydrogène, une énergie d'avenir » dans le prolongement du débat sur les mobilités, afin notamment de discuter des opportunités et des potentialités de l'énergie l'hydrogène dans le domaine écologique, industriel, économique et social.

Cette énergie nouvelle qu'est l'hydrogène présente en effet de multiples avantages : réduction de nos dépendances aux énergies fossiles, développement de la mobilité électrique, facilité de stockage...

L'utilisation de l'hydrogène est une innovation majeure en faveur d'une mobilité plus écologique et un enjeu majeur pour la compétitivité de nos entreprises.

Contact presse : 01 42 34 25 00 - rdse@senat.fr